

Le Débat public

sur le contournement autoroutier de Toulouse

Qui sommes-nous ?

»» La Commission particulière : ses principes

La Commission particulière du débat public organise, anime le débat et note l'ensemble des avis exprimés. C'est une instance indépendante, obéissant aux principes suivants :

Neutralité : elle ne prend pas parti pour ou contre le projet et préserve à chacun le droit de parole.

Indépendance : elle est indépendante du maître d'ouvrage.

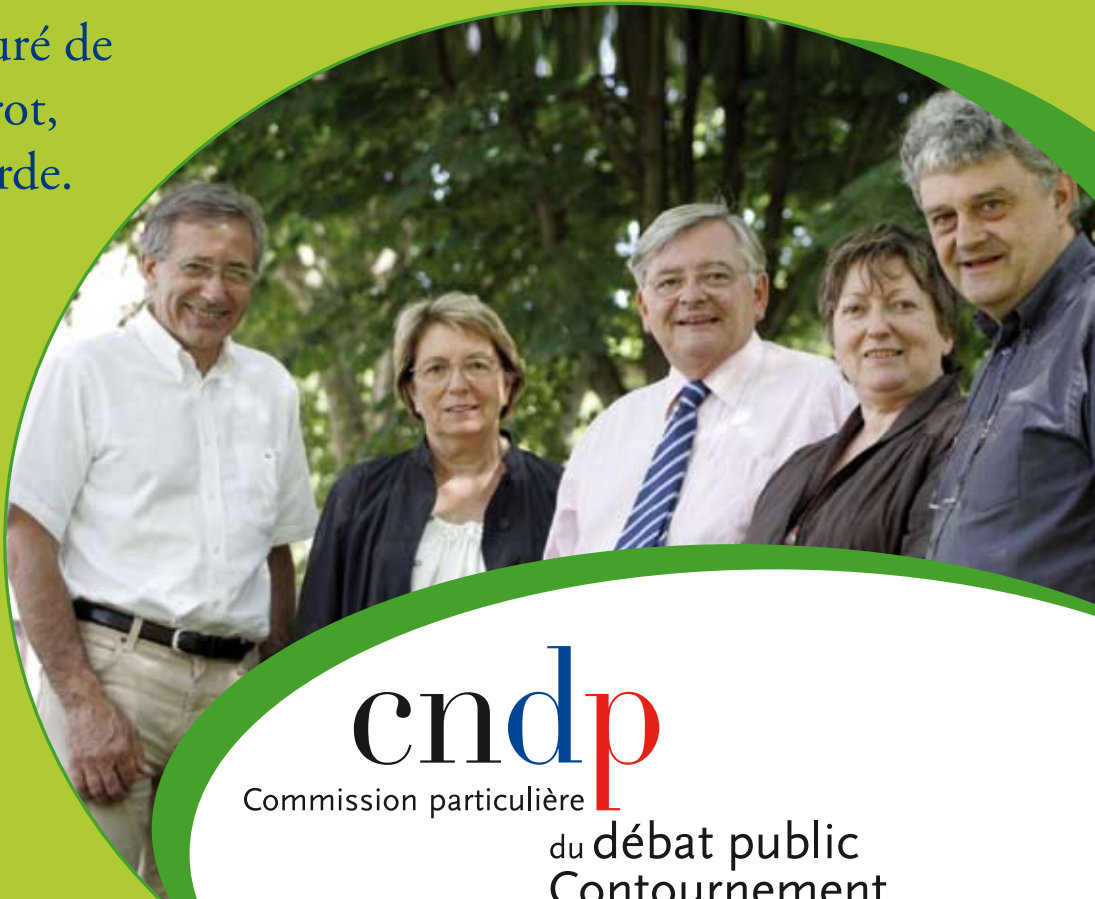
Transparence : elle veille à ce que le public reçoive une information complète, accessible et objective.

Equivalence : elle garantit l'égalité de traitement des participants.

Argumentation : elle veille à ce que toutes les opinions reposent sur une véritable argumentation.

»» La Commission particulière : ses membres

Claude Bernet, Président, entouré de Michèle Bordenave, Didier Corot, André Etchelecou, Cécile Valverde.



»» L'info continue sur
www.debatpublic-contournement-toulouse.org



cndp
Commission particulière
du débat public
Contournement
autoroutier de Toulouse